

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



26 SEPTEMBRE 2017

N° 5

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

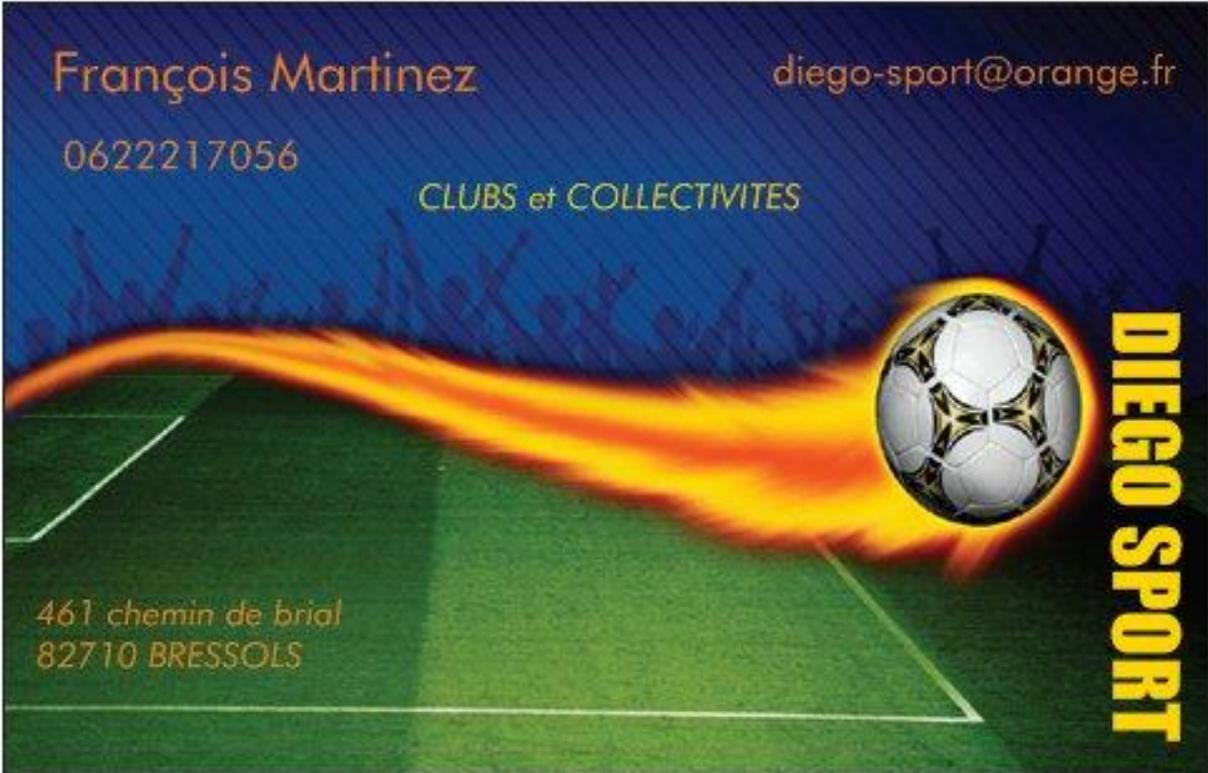
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Challenge de la Sportivité
- Mémento,
- Joma-Diego Sport,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Rappel règlement Coupes,
- Résultats semaine 38,
- Sportivité semaine 38,
- Sanctions en retard,
- Situation des équipes vis à vis de l'arbitrage,
- Sélection Haute-Garonne,
- Nouvelle équipe,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 40 et 41.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 Septembre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑩ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑪ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①② SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE JOMA-DIEGO SPORT

Un rappel sur le barème concernant le challenge de la Sportivité:

CARTON BLANC	⇒ 1 POINT	2 CARTONS BLANCS	⇒ 3 POINTS
CARTON JAUNE	⇒ 2 POINTS	2 CARTONS JAUNES	⇒ 6 POINTS
2 CARTONS (CB+CJ ou CJ+CB)	⇒ 5 POINTS		
CARTON ROUGE (§C-a à §C-f)	⇒ 7 POINTS		
CARTON ROUGE (§D-a à §S-d)	⇒ 10 POINTS		
RESPONSABILITE MATCH ARRETE	⇒ 15 POINTS		

MEMENTO

Le memento avec les coordonnées des clubs se trouve sur le site. Pour y accéder:

- FOOTBALL A 11
- LA PRATIQUE
- MEMENTO

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AC2L : manque photocopie pièce d'identité de BRAHMI Sofiane.

manque photos de BAADI Khalid, BAADI El Mehdi et HEMAMI Djamel.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 03/10 (24 joueurs)

US AERO FOOT : jusqu'au 03/10 (18 joueurs) et jusqu'au 10/10 (1 joueur)

US CAF : jusqu'au 03/10 (22 joueurs)

DYNAMO FC : jusqu'au 03/10 (23 joueurs) et jusqu'au 10/10 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS FC : jusqu'au 10/10 (18 joueurs)

IO TEAM : jusqu'au 10/10 (11 joueurs)

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 10/10 (2 joueurs)

SOPRA FOOT : jusqu'au 10/10 (2 joueurs)

TOLOSA SA : jusqu'au 10/10 (20 joueurs)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 17/10 (20 joueurs)

AS DRT : jusqu'au 24/10 (24 joueurs)

FORZA VIOLA : jusqu'au 17/10 (2 joueurs)

NEW TEAM : jusqu'au 24/10 (22 joueurs)

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 17/10 (24 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)

SOPRA FOOT : jusqu'au 17/10 (19 joueurs)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 24/10 (22 joueurs)

ARBITRAGE

Les arbitres suivants n'ont toujours pas renvoyé leurs documents et de ce fait ne pourront pas être convoqués et ne représenteront pas leur club : CLOS M., FUSETTI A., GOURMEL F. et RALECHE P.

Manque carte d'arbitre de SZYNCZEWSKI G.

Manque certificat médical de RAMIANDRISOA M. et SILHOL R.

RAPPEL REGLEMENT COUPES

Voici les principaux règlements des différentes coupes:

① COUPE DELAUNE (PHASE DEPARTEMENTALE):

☛ Feuilles de match de couleur **JAUNE**.

☛ Rentrée de touche au pied.

☛ Carton blanc=5min.

☛ Carton jaune=10min.

☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.

- ☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

📌 COUPE OCCITANE:

- ☛ Feuilles de match de couleur **VERTE**.
- ☛ Rentrée de touche à la main.
- ☛ Carton blanc=5min.
- ☛ Carton jaune=10min.
- ☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

RESULTATS

SEMAINE 38 DU 18/09/2017 AU 22/09/2017

Division: Excellence - Journée 1 aller

SHADOCKS DE SEILH	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
AJ SAINT EXUPERY	3	-	1	ASC CNES	
USEMA COLOMIERS	2	-	1	US LABEGE	
ASEAT	1	-	1	PASPORT	

Division: Promotion Excellence - Journée 1 aller

MECAPROTEC FC	1	-	1	SCLE FOOT	
MISTRAL P.L.	1	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	
FC POTO	1	-	1	FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	5	-	1	FONBO FC	

Division: Honneur - Journée 1 aller

ALTRAN FOOT	7	-	1	FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	3	-	0	AC2L	F
AS ST LOUP CAMMAS	2	-	0	DYNAMO AGAFOUS FC	
ASCA	2	-	4	SB SPORT FC	

Exempt: FSGT AUCAMVILLOISE

Division: Promotion Honneur - Journée 1 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM	5	-	1	SOPRA FOOT
US CAF	1	-	1	AS DRT
ATHLETICO TOLOSA C	0	-	3	IO TEAM
DYNAMO FC	1	-	0	USA FOOT

Exempt : TOULOUSE SA

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** : FONBO FC.

SPORTIVITE SEMAINES 38

UNE sortie temporaire et **CINQ** avertissements pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre FORZA VIOLA FC / AS SAINT LOUP CAMMAS du 27/04/17 – Honneur – Journée 12 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour "**ENERVEMENT**" – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis,
Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –
ROULIN Anthony, licence n°55619536, (AS SAINT LOUP CAMMAS)
- **Huit (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 18/05/17, reste sept (7) matchs de suspension ferme à compter du 18/09/2017**

Rencontre ASEAT / PASPORT du 17/06/17 – Coupe de la Haute-Garonne – Finale :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –, puis,
Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –
BLANCHARD Guillaume, licence n°5552742, (ASEAT)

- Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 19/06/17, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 18/09/2017

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

EN CE DEBUT DE SAISON

1) Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	FORZA VIOLA FC	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	US LABEGE	SCLE FOOT
ALTRAN FOOT	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA A
FSGT AUCAMVILLOISE	FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	AJ ST EXUPERY	TOLOSA FOOT SYSTEM
AS DRT	SHADOCKS DE SEILH	TOULOUSE SA

2) Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

LES VIEILLES CANAILLES

3) Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

DYNAMO FC IO TEAM

4) Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5) Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, 2 points en moins au classement final :

ASEAT MECAPROTEC FC AS ST LOUP CAMMAS

6) Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AC2L	DYNAMO AGAFOUS FC	FC POTO
US CAF	FONBO FC	SB SPORT FC
ASC CNES	MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA C
	NEW TEAM	

SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission a décidé de relancer cette saison, la sélection départementale de football. Cette sélection ne sera mise en place que si nous trouvons une personne pour s'en occuper. C'est pour ça que nous lançons un appel à candidature pour s'investir dans cette fonction.

Nous attendons donc vos candidatures à envoyer à la commission avant le 20 octobre.

NOUVELLE EQUIPE

Nous avons une inscription de dernière minute, le club LES VIEILLES CANAILLES qui va compléter la Poule de Promotion Honneur en Championnat.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 40 DU 02/10/2017 AU 06/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 2

DYNAMO AGAFOUS FC TOLOSA FOOT SYS.

Exempt. ASCA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

IO TEAM

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Les calendriers des différentes compétitions sont visibles sur le site de la FSGT.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 40 DU 02/10/2017 AU 06/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 2

ASEAT	PASPORT	Ceat Oran	Ve 06/10	20h00
AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Sordelo St	Me 04/10	19h45
Exempt: AS ST LOUP CAMMAS				

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 2

AC2L	NEW TEAM	R. Barran	Ve 06/10	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	ASCA	Stadium Taton Syn.	Lu 02/10	20h00

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 2

MISTRAL P.L.	US LABEGE	Sordelo Hb	Je 05/10	19h45
SHADOCKS SEILH	TOLOSA FOOT SYST.	Seilh Synthé	Ve 06/10	20h45

Coupe Occitane : Poule A - Tour 2

AS DRT	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Me 04/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	R. Barran	Je 05/10	19h45
Exempt: SB SPORT FC				

Coupe Occitane : Poule B - Tour 2

FORZA VIOLA FC	USA FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 05/10	20h30
FSGT AUCAMVILLOISE	SCLE FOOT	Lardenne Synthé	Me 04/10	19h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA A				

Coupe Occitane : Poule C - Tour 2

FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan St.	Lu 02/10	19h45
SOPRA FOOT	TOULOUSE SA	Sordelo St.	Je 05/10	19h45
Exempt: USEMA COLOMIERS				

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 06/10	19h45
IO TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Sy.	Je 05/10	20h45
Exempt: MECAPROTEC FC				

SEMAINE 41 DU 09/10/2017 AU 13/10/2017

Division : Excellence – Journée 2 aller

AJ SAIN T EXUPERY	SHADOCKS SEILH	A Définir		
ASC CNES	ATHLETICO TOLOSA B	A Définir		
PASPORT	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 11/10	20h00
ASEAT	US LABEGE	Ceat Oran	Ve 13/10	20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

SCLE FOOT	MISTRAL P.L.	R. Barran	Je 12/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Lu 09/10	20h00
FC POTO	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Synthé	Ve 13/10	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	Sordelo Hb	Me 11/10	19h45

Division : Honneur – Journée 2 aller

FORZA VIOLA	ASCA	Stadium Taton Synthé	Je 12/10	20h30
AC2L	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo Hb	Je 12/10	19h45
FSGT AUCAMVILLOISE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 11/10	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 09/10	19h45
<i>Exempt:</i> DYNAMO AGAFOUS FC				

Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

IO TEAM	TOLOSA FOOT SYST	La Ramée St.	Lu 09/10	19h45
SOPRA FOOT	US CAF	Sordelo St	Je 12/10	19h45
AS DRT	DYNAMO FC	Sordelo St	Me 11/10	19h45
TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R.Barran	Ve 13/10	19h45
USA FOOT	LES VIEILLES CANAILL	Blagnac Baradels Syn	Me 11/10	20h30

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



3 OCTOBRE 2017

N° 6

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

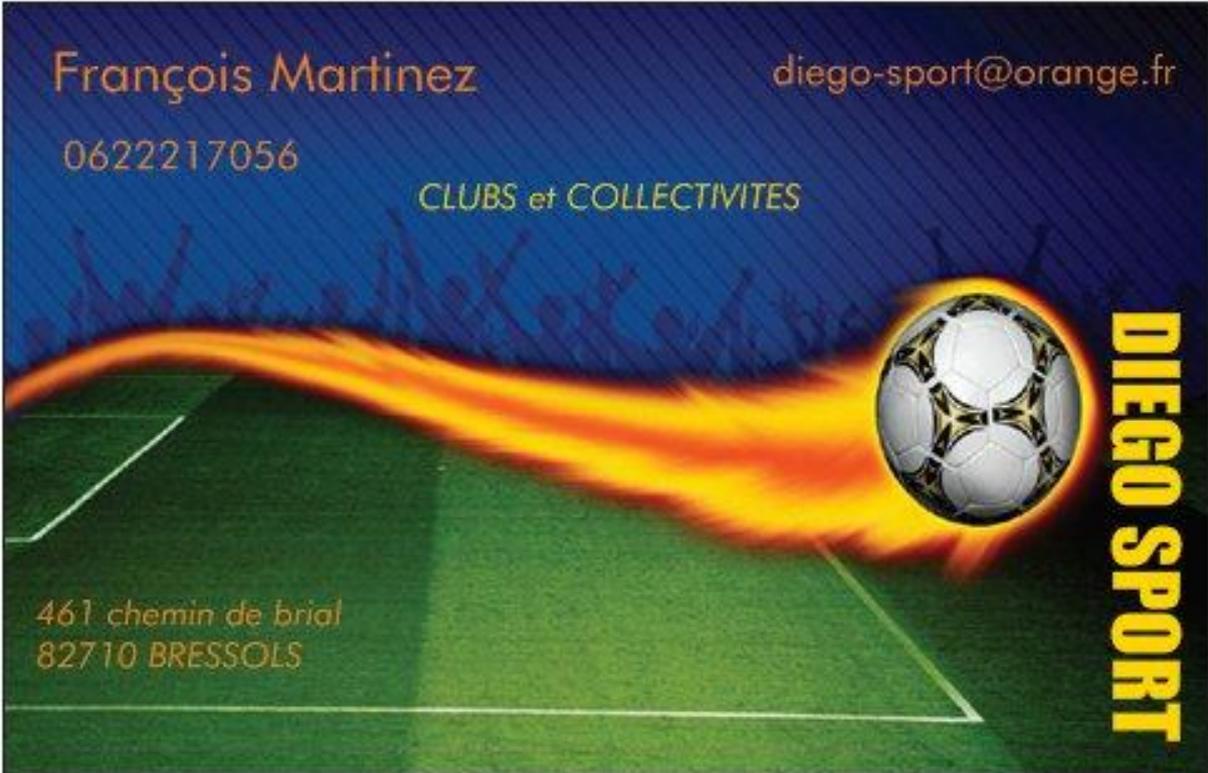


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 39,
- Sportivité semaine 39,
- Rectificatif résultat,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 41 et 42.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 Octobre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑩ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑪ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①② SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

SB SPORT : manque autorisation du club *MUNICIPAUX DE BLAGNAC* de INAMBA Maurel.

SHADOCKS SEILH : manque autorisation du club *JOGA MOJITO* de MULLONI Olivier.

SCLE FOOT : manque mutation du club *VELO CLUB BAZIEGEOIS* de TISSIER Pierre.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 17/10 (9 joueurs)

US AERO FOOT : jusqu'au 10/10 (1 joueur) et jusqu'au 17/10 (1 joueur)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 17/10 (22 joueurs)

DYNAMO FC : jusqu'au 10/10 (1 joueur)

IO TEAM : jusqu'au 10/10 (11 joueurs) et jusqu'au 17/10 (6 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 17/10 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 03/10 (18 joueurs)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 31/10 (24 joueurs)

ALTRAN FOOT : jusqu'au 17/10 (9 joueurs) et jusqu'au 31/10 (2 joueurs)

US CAF : jusqu'au 31/10 (22 joueurs)

AS DRT : jusqu'au 24/10 (1 joueur) et jusqu'au 31/10 (2 joueurs)

DYNAMO FC : jusqu'au 31/10 (23 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 31/10 (18 joueurs)

NEW TEAM : jusqu'au 24/10 (22 joueurs)

SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (22 joueurs)

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 24/10 (2 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)

SOPRA FOOT : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

TOULOUSE SA : jusqu'au 31/10 (22 joueurs)

ARBITRAGE

Les arbitres suivants n'ont toujours pas renvoyé leurs documents et de ce fait ne pourront pas être convoqués et ne représenteront pas leur club : CLOS M., FUSETTI A., GOURMEL F. et RALECHE P.

Manque carte d'arbitre de SZYNCZEWSKI G.

Manque certificat médical de RAMIANDRISOA M. et SILHOL R.

RESULTATS

SEMAINE 39 DU 25/09/2017 AU 29/09/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 1

AS ST LOUP CAMMAS	2	-	2	ASEAT	
PASPORT	2	-	0	AJ SAINT EXUPERY	

Exempt : ASC CNES

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 1

ASCA	3	-	0	AC2L	F
NEW TEAM	7	-	3	DYNAMO AGAFOUS FC	

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 1

US LABEGE	3	-	1	TOLOSA FOOT SYSTEM	
SHADOCKS SEILH	2	-	0	MISTRAL	

Coupe Occitane : Poule A - Tour 1

SB SPORT FC	2	-	1	AS DRT	
DYNAMO FC	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	

Exempt : FC POTO

Coupe Occitane : Poule B - Tour 1

US AERO FOOT	1	-	4	FSGT AUCAMVILLESE	
SCLE FOOT	1	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	

Exempt : FORZA VIOLA FC

Coupe Occitane : Poule C - Tour 1

USEMA COLOMIERS	8	-	2	FONBO FC	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	0	SOPRA FOOT	

Exempt : TOULOUSE SA

Coupe Occitane : Poule D - Tour 1

MECAPROTEC FC	4	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	
FA ROQUES	2	-	4	IO TEAM	

Exempt : ALTRAN FOOT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** :

SPORTIVITE SEMAINES 39

QUATRE sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 38 DU 18/09/2017 AU 22/09/2017

Il fallait lire:

Division: Promotion Excellence - Journée 1 aller

FC POTO	3	-	0	FA ROQUES	
---------	---	---	---	-----------	--

SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission a décidé de relancer cette saison, la sélection départementale de football. Cette sélection ne sera mise en place que si nous trouvons une personne pour s'en occuper. C'est pour ça que nous lançons un appel à candidature pour s'investir dans cette fonction.

Nous attendons donc vos candidatures à envoyer à la commission avant le 20 octobre.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 41 DU 09/10/2017 AU 13/10/2017

Division : Excellence - Journée 2 aller

AJ SAINT EXUPERY
ASC CNES

SHADOCKS SEILH
ATHL. TOLOSA B

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur - Journée 2 aller

US AERO FOOT

LES VIEILLES CANAL.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Les calendriers des différentes compétitions sont visibles sur le site de la FSGT.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 41 DU 09/10/2017 AU 13/10/2017

Division : Excellence – Journée 2 aller

AJ SAINT EXUPERY
ASC CNES
PASPORT
ASEAT

SHADOCKS SEILH
ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS
US LABEGE

R. Barran
La Ramée St.
Capitany Synthé
Ceat Oran

Me 11/10 19h45
Me 11/10 19h45
Me 11/10 20h00
Ve 13/10 20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

SCLE FOOT	MISTRAL P.L.	R. Barran	Je 12/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Lu 09/10	20h00
FC POTO	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Synthé	Ve 13/10	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	Sordelo Hb	Me 11/10	19h45

Division : Honneur – Journée 2 aller

FORZA VIOLA	ASCA	Stadium Taton Synthé	Je 12/10	20h30
AC2L	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo Hb	Je 12/10	19h45
FSGT AUCAMVILLOISE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 11/10	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 09/10	19h45

Exempt. DYNAMO AGAFOUS FC**Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller**

IO TEAM	TOLOSA FOOT SYST	La Ramée St.	Lu 09/10	19h45
SOPRA FOOT	US CAF	Sordelo St	Je 12/10	19h45
AS DRT	DYNAMO FC	Sordelo St	Me 11/10	19h45
TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R.Barran	Ve 13/10	19h45
US AERO FOOT	LES VIEILLES CANAIL.	Blagnac Baradels Syn	Me 11/10	20h45

SEMAINE 42 DU 16/10/2017 AU 20/10/2017**Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 3**

PASPORT	ASC CNES	Sordelo St	Me 18/10	19h45
AJ SAINT EXUPERY	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 19/10	19h45

Exempt. ASEAT**Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 3**

AC2L	DYNAMO AGAFOUS FC	La Ramée Synthé	Ve 20/10	19h45
ASCA	NEW TEAM	Beaupuy	Me 18/10	20h15

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3

TOLOSA FOOT SYSTEM	MISTRAL P.L.	R. Barran	Je 19/10	19h45
US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Semaine 43		

Coupe Occitane : Poule A - Tour 3

DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo Hb	Je 19/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 18/10	19h45

Exempt. AS DRT**Coupe Occitane : Poule B - Tour 3**

FSGT AUCAMVILLOISE	ATHLETICO TOLOSA A	Lardenne Synthé	Me 18/10	19h45
SCLE FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/10	20h30

Exempt. USA FOOT**Coupe Occitane : Poule C - Tour 3**

ATHLETICO TOLOSA C	TOULOUSE SA	Stadium Taton Syn.	Lu 16/10	20h00
USEMA COLOMIERS	SOPRA FOOT	Capitany Synthé	Me 18/10	20h00

Exempt. FONBO FC**Coupe Occitane : Poule D - Tour 3**

FA ROQUES	ALTRAN FOOT	Roques	Lu 16/10	20h30
IO TEAM	MECAPROTEC FC	M. Cerdan St.	Lu 16/10	19h45

Exempt. SHAKHTAR TOLOSA

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



10 OCTOBRE 2017

N° 7

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

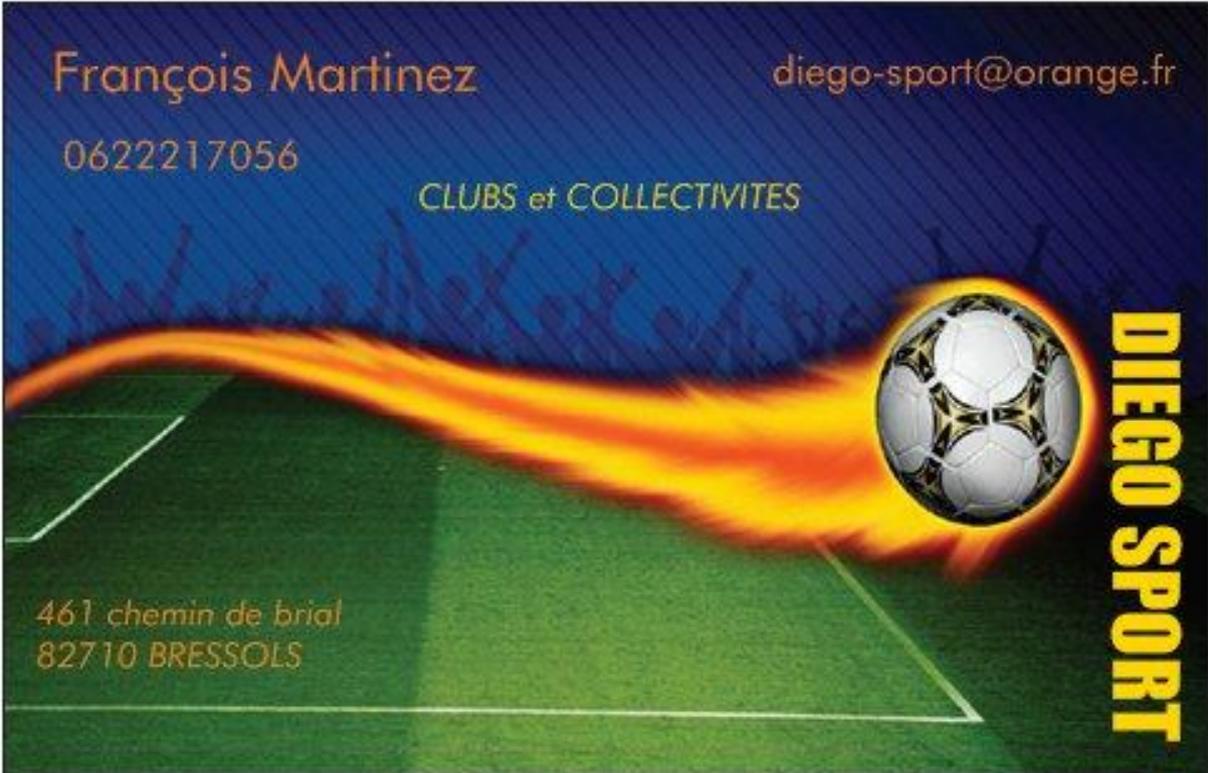


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 40,
- Sportivité semaine 40,
- Sanction,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 42 et 43.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 Octobre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au plus tard le **vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

SB SPORT : manque autorisation du club *MUNICIPAUX DE BLAGNAC* pour INAMBA Maurel.

SHADOCKS SEILH : manque mutation du club *JOGA MOJITO* pour MULLONI Olivier.

SCLE FOOT : manque mutation du club *VELO CLUB BAZIEGEOIS* pour TISSIER Pierre.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 24/10 (1 joueur)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 17/10 (22 joueurs) et jusqu'au 24/10 (1 joueur)

ASC CNES : jusqu'au 24/10 (23 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 24/10 (3 joueurs)

ASEAT : jusqu'au 24/10 (21 joueurs)

FC FONBO : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)

US LABEGE : jusqu'au 24/10 (24 joueurs)

PASEPORT : jusqu'au 24/10 (25 joueurs)

FA ROQUES : jusqu'au 24/10 (19 joueurs)

AS ST EXUPERY : jusqu'au 24/10 (23 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 17/10 (1 joueur)

SCLE : jusqu'au 24/10 (24 joueurs)
SOPRA FOOT : jusqu'au 24/10 (3 joueurs)
TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 07/11 (19 joueurs)
ASCA : jusqu'au 31/10 (24 joueurs)
USA FOOT : jusqu'au 31/10 (20 joueurs)
ALTRAN FOOT : jusqu'au 17/10 (2 joueurs), jusqu'au 31/10 (1 joueur) et jusqu'au 07/11 (1 joueur)
US CAF : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)
USEMA COLOMIERS : jusqu'au 07/11 (29 joueurs)
AS DRT : jusqu'au 24/10 (1 joueur) et jusqu'au 31/10 (2 joueurs)
DYNAMO FC : jusqu'au 31/10 (23 joueurs) et jusqu'au 07/11 (1 joueur)
DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 31/10 (18 joueurs)
IO TEAM : jusqu'au 31/10 (17 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (8 joueurs)
MECAPROTEC : jusqu'au 07/11 (22 joueurs)
NEW TEAM : jusqu'au 24/10 (2 joueurs) et jusqu'au 07/11 (3 joueurs)
FC POTO : jusqu'au 31/10 (21 joueurs)
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 24/10 (2 joueurs)
SB SPORT : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)
SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 07/11 (25 joueurs)
SOPRA FOOT : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/11 (67 joueurs)
TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 31/10 (1 joueur)
TOULOUSE SA : jusqu'au 31/10 (9 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US CAF : jusqu'au 17/10 (20 joueurs)
DYNAMO FC : jusqu'au 24/10 (24 joueurs)
NEW TEAM : jusqu'au 24/10 (20 joueurs)
TOULOUSE SA : jusqu'au 24/10 (13 joueurs)

ARBITRAGE

Les arbitres suivants n'ayant toujours pas renvoyé leurs documents et ne s'étant pas manifestés depuis le début de saison, seront rayés de l'effectif arbitral à compter du 15/10/17 : FUSETTI A., GOURMEL F. et RALECHE P.

Manque certificat médical de RAMIANDRISOA M. et SILHOL R.

RESULTATS

SEMAINE 40 DU 02/10/2017 AU 06/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 2

ASEAT	2	-	0	PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	4	ASC CNES	

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 2

AC2L	1	-	4	NEW TEAM	
DYNAMO AGAFOUS FC	2	-	3	ASCA	

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 2

MISTRAL P.L.	0	-	5	US LABEGE	
SHADOCKS SEILH	3	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	F

Coupe Occitane : Poule A - Tour 2

AS DRT	2	-	5	DYNAMO FC	
ATHLETICO TOLOSA B	2	-	3	FC POTO	

Exempt : SB SPORT FC

Coupe Occitane : Poule B - Tour 2

FORZA VIOLA FC	5	-	4	USA FOOT	
FSGT AUCAMVILLOISE	7	-	2	SCLE FOOT	

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Coupe Occitane : Poule C - Tour 2

FONBO FC	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA C	F
SOPRA FOOT	1	-	5	TOULOUSE SA	

Exempt : USEMA COLOMIERS

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

SHAKHTAR TOLOSA	3	-	2	FA ROQUES	
IO TEAM	1	-	2	ALTRAN FOOT	

Exempt : MECAPROTEC FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : SHAKHTAR TOLOSA

SPORTIVITE SEMAINES 40

DEUX sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **UNE** exclusion pour **13** rencontres arbitrées.

SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission a décidé de relancer cette saison, la sélection départementale de football. Cette sélection ne sera mise en place que si nous trouvons une personne pour s'en occuper. C'est pour ça que nous lançons un appel à candidature pour s'investir dans cette fonction.

Nous attendons donc vos candidatures à envoyer à la commission avant le 20 octobre.

SANCTION

Rencontre AC2L / NEW TEAM du 06/10/17 – Coupe Auguste Delaune – Poule 2 - Tour 2 :

Pour "**ENERVEMENT**" – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis,
 Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –
 BESSOLTANE Ali, licence n°55620489, (AC2L)
 - **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la Commission.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 42 DU 16/10/2017 AU 20/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3
 TOLOSA FOOT SYSTEM MISTRAL P.L.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Les calendriers des différentes compétitions sont visibles sur le site de la FSGT.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 42 DU 16/10/2017 AU 20/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 3

PASPORT	ASC CNES	Sordelo St	Me 18/10	19h45
AJ SAINT EXUPERY	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 19/10	19h45

Exempt: ASEAT

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 3

AC2L	DYNAMO AGAFOUS FC	La Ramée Synthé	Ve 20/10	19h45
ASCA	NEW TEAM	Beaupuy	Me 18/10	20h15

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3

TOLOSA FOOT SYSTEM	MISTRAL P.L.	La Ramée Synthé	Je 19/10	19h45
US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Semaine 43		

Coupe Occitane : Poule A - Tour 3

DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo Hb	Je 19/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 18/10	19h45

Exempt: AS DRT

Coupe Occitane : Poule B - Tour 3

FSGT AUCAMVILLOISE	ATHLETICO TOLOSA A	Lardenne Synthé	Me 18/10	19h45
SCLE FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/10	20h30

Exempt: USA FOOT

Coupe Occitane : Poule C - Tour 3

ATHLETICO TOLOSA C	TOULOUSE SA	Stadium Taton Syn.	Lu 16/10	20h00
USEMA COLOMIERS	SOPRA FOOT	Capitany Synthé	Me 18/10	20h00

Exempt: FONBO FC

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

FA ROQUES	ALTRAN FOOT	Roques	Lu 16/10	20h30
IO TEAM	MECAPROTEC FC	M. Cerdan St.	Lu 16/10	19h45

Exempt: SHAKHTAR TOLOSA

SEMAINE 43 DU 23/10/2017 AU 27/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 4

AS ST LOUP CAMMAS	PASPORT	St Loup Cammas	Je 26/10	20h15
ASC CNES	ASEAT	Ceat Oran	Ma 24/10	20h00

Exempt: AJ SAINT EXUPERY

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3

US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Synthé	Lu 23/10	20h15
-----------	----------------	---------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A - Tour 4

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 25/10	19h45
FC POTO	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 27/10	19h45

Exempt: DYNAMO FC

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4

ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	Stadium Taton Syn.	Lu 23/10	20h00
FORZA VIOLA FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Stadium Taton Synthé	Je 26/10	20h30

Exempt: SCLE FOOT

Coupe Occitane : Poule C - Tour 4

FONBO FC	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 25/10	19h45
TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	R. Barran	Je 26/10	19h45

Exempt: ATHLETICO TOLOSA C

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

MECAPROTEC FC	FA ROQUES	Muret Auriol	Lu 23/10	20h00
ALTRAN FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 25/10	20h45

Exempt: IO TEAM

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



17 OCTOBRE 2017

N° 8

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

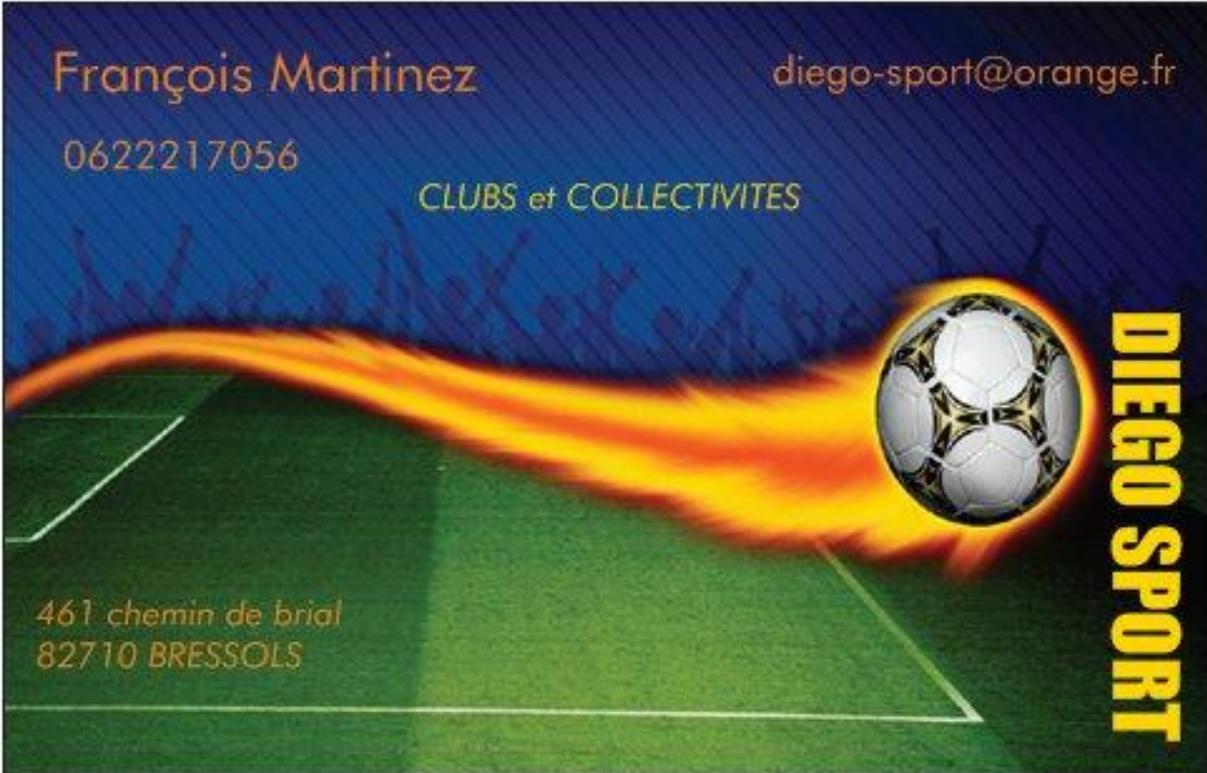


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 41,
- Sportivité semaine 41,
- Sélection Haute-Garonne,
- Sanction,
- Sanction en retard
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 43 à 45.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 16 Octobre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

SHADOCKS SEILH : manque mutation du club *JOGA MOJITO* pour MULLONI Olivier.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 31/10 (5 joueurs)

ASCA : jusqu'au 24/10 (1 joueur)

US AERO FOOT : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

ALTRAN FOOT : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

US CAF : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

ASC CNES : jusqu'au 24/10 (23 joueurs) et jusqu'au 31/10 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 24/10 (3 joueurs)

ASEAT : jusqu'au 24/10 (21 joueurs)

FC FONBO : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)

IO TEAM : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

LES VIELLES CANAILLES : jusqu'au 31/10 (16 joueurs)

MISTRAL : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

PASPORT : jusqu'au 24/10 (25 joueurs) et jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

AS ST EXUPERY : jusqu'au 24/10 (23 joueurs) et jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

SB SPORT : à partir du 17/10 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 07/11 (19 joueurs)

ASCA : jusqu'au 31/10 (24 joueurs)

US AERO FOOT : jusqu'au 31/10 (20 joueurs)

ALTRAN FOOT : jusqu'au 31/10 (1 joueur) et jusqu'au 07/11 (1 joueur)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 07/11 (23 joueurs)

US CAF : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 07/11 (8 joueurs)

AS DRT : jusqu'au 24/10 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 31/10 (18 joueurs)

US LABEGE : jusqu'au 14/11 (25 joueurs)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (8 joueurs)

MECAPROTEC : jusqu'au 07/11 (22 joueurs)

NEW TEAM : jusqu'au 24/10 (2 joueurs) et jusqu'au 07/11 (3 joueurs)

FC POTO : jusqu'au 31/10 (21 joueurs)

FA ROQUES : jusqu'au 14/11 (19 joueurs)

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 24/10 (2 joueurs)

SB SPORT : jusqu'au 24/10 (18 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 07/11 (25 joueurs)

SCLE FOOT : jusqu'au 14/11 (26 joueurs)

SOPRA FOOT : jusqu'au 14/11 (3 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/11 (1 joueur) et jusqu'au 14/11 (3 joueurs)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

TOULOUSE SA : jusqu'au 31/10 (9 joueurs) et jusqu'au 14/11 (2 joueurs)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 17/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USEMA COLOMIERS: jusqu'au 31/10 (21 joueurs)

IO TEAM : jusqu'au 31/10 (17 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 31/10 (66 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

US CAF : à partir du 17/10 (20 joueurs)

ARBITRAGE

Manque certificat médical de RAMIANDRISOA M. et SILHOL R.

RESULTATS

SEMAINE 41 DU 09/10/2017 AU 13/10/2017

Division : Excellence - Journée 2 aller

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	SHADOCKS SEILH	
AS CNES	1	-	5	ATHLETICO TOLOSA B	
PASPORT	1	-	3	USEMA COLOMIERS	
ASEAT	3	-	1	US LABEGE	

Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller

SCLE FOOT	4	-	0	MISTRAL P.L.	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	MECAPROTEC FC	
FC POTO	4	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
FONBO FC	3	-	2	FA ROQUES	

Division : Honneur - Journée 2 aller

FORZA VIOLA FC	0	-	2	ASCA	
AC2L	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
FSGT AUCAMVILLOISE	1	-	3	ALTRAN FOOT	
SB SPORT FC	4	-	1	NEW TEAM	

Exempt : DYNAMO AGAFOUS FC

Division : Promotion Honneur - Journée 2 aller

IO TEAM	2	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	
SOPRA FOOT	0	-	3	US CAF	
AS DRT	1	-	1	DYNAMO FC	
TOULOUSE SA	6	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
USA FOOT	3	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINES 41

TROIS sorties temporaires, **QUATRE** avertissements et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission a décidé de relancer cette saison, la sélection départementale de football. Cette sélection ne sera mise en place que si nous trouvons une personne pour s'en occuper. C'est pour ça que nous lançons un appel à candidature pour s'investir dans cette fonction.

C'est la dernière semaine pour envoyer vos candidatures à la commission avant le 20 octobre.

SANCTION

Rencontre FSGT AUCAMVILLOISE / ALTRAN FOOT du 11/10/17 – Honneur – Journée 2 aller :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*" **– EXCLUSION –**
FORSANS Damien, licence n°55678749, (FSGT AUCAMVILLOISE)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique (Art 32 - §C – b).**

SANCTION EN RETARD

Rencontre AC2L / NEW TEAM du 06/10/17 – Coupe Auguste Delaune – Poule 2 - Tour 2 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C – e**), décide :

Pour "*PROPOS INJURIEUX A L'EGARD D'UN PARTENAIRE*" **– EXCLUSION –**
BESSOLTANE Ali, licence n°55620489, (AC2L)
- **Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 17/10/2017.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 43 DU 23/10/2017 AU 27/10/2017

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

ALTRAN FOOT

SHAKHTAR TOLOSA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Les calendriers des différentes compétitions sont visibles sur le site de la FSGT.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 43 DU 23/10/2017 AU 27/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 4

AS ST LOUP CAMMAS	PASPORT	St Loup Cammas	Je 26/10	20h15
ASC CNES	ASEAT	Ceat Oran	Ma 24/10	20h00
Exempt: AJ SAINT EXUPERY				

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3

US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Innop. Synthé	Lu 23/10	20h15
-----------	----------------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A - Tour 4

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 25/10	19h45
FC POTO	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 27/10	19h45
Exempt: DYNAMO FC				

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4

ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	Stadium Taton Syn.	Lu 23/10	20h00
FORZA VIOLA FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Stadium Taton Synthé	Je 26/10	20h30
Exempt: SCLE FOOT				

Coupe Occitane : Poule C - Tour 4

FONBO FC	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 25/10	19h45
TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	R. Barran	Je 26/10	19h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA C				

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

MECAPROTEC FC	FA ROQUES	Muret Auriol	Lu 23/10	20h00
ALTRAN FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Sy	Je 26/10	20h45
Exempt: IO TEAM				

SEMAINE 44 DU 30/10/2017 AU 03/11/2017

TREVE

SEMAINE 45 DU 06/11/2017 AU 10/11/2017

Division : Excellence – Journée 3 aller

SHADOCKS SEILH	ASC CNES	Seilh Synthé	Ve 10/11	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St	Je 09/11	19h45
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 08/11	20h00
US LABEGE	PASPORT	Labège Innop. Synthé	Lu 06/11	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	M. Cerdan St.	Lu 06/11	19h45
MECAPROTEC FC	MISTRAL P.L.	Muret Auriol	Lu 06/11	20h00
FC POTO	FONBO FC	La Ramée Synthé	Ve 10/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	R.Barran	Ve 10/11	19h45

Division : Honneur – Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC	NEW TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 09/11	20h30
AC2L	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 09/11	20h45
FSGT AUCAMVILLOISE	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 08/11	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 06/11	20h00

Exempt: ASCA

Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller

US CAF	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 08/11	19h45
AS DRT	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Je 09/11	19h45
TOULOUSE SA	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Je 09/11	19h45
USA FOOT	TOLOSA FOOT SYST	Blagnac Baradels Syn	Me 08/11	20h45
DYNAMO FC	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo St	Me 08/11	19h45